

# Prof d'EPS mis en examen à Caen pour agressions sexuelles : une enquête administrative va être menée



Un professeur d'EPS d'un collège privé de Caen (Calvados) a été mis en examen mercredi 30 avril pour agressions sexuelles sur des élèves. Une enquête administrative est en cours pour étudier des faits similaires remontés en 2023. Thomas Brégardis / Archives Ouest-France/Photo d'illustration

Un prof de sport d'un collège privé de Caen (Calvados) a été mis en examen mercredi 30 avril 2025 pour agressions sexuelles sur mineurs, a fortiori sur des élèves. Des comportements et gestes inappropriés de la part de l'enseignant avaient déjà été remontés en 2023 et 2024. La ministre d'État a saisi l'inspection générale afin qu'une enquête administrative soit menée sur ces faits.

Mercredi 30 avril 2025, [un professeur d'EPS d'un collège privé de Caen \(Calvados\) était mis en examen par le juge d'instruction pour agressions sexuelles](#) sur mineurs, cinq élèves scolarisés dans l'établissement où il enseignait. Une jeune femme de 19 ans avait déposé plainte le

1<sup>er</sup> avril dernier, elle aurait subi ces violences durant sa 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>, donc à l'âge de 11 à 12 ans.

Selon le rectorat de la région académique de Normandie, plusieurs faits similaires « **ont été remontés en 2023 et en 2024, mettant en évidence des comportements et gestes inappropriés de la part de l'enseignant** ».

**Lire aussi :** [INFO OUEST-FRANCE. Un prof de sport d'un collège privé à Caen mis en examen pour violences sexuelles](#)

Quel suivi assuré depuis 2023 sur les comportements de l'enseignant ?

Ces comportements avaient conduit, en 2023, à la convocation du professeur et un accompagnement professionnel encadré par un chargé de mission et par le chef de l'établissement, avec notamment plusieurs visites pour observer la gestion de sa classe.

Mais à la connaissance des nouveaux faits, portés en janvier 2025 aux services académiques, « **la ministre d'État saisit l'inspection générale afin qu'une enquête administrative soit menée** », ajoute le rectorat. Notamment « **pour répondre aux interrogations relatives au suivi assuré depuis 2023** » sur les comportements de l'enseignant.

Louis MADELAINE.